

Reouverture de la baignade sur la plage de Malo-les-Bains

Interdite ce mardi 29 juillet en raison des résultats d'analyse laissant suspecter une pollution à la bactérie *Escherichia Coli*, la baignade sur la plage de Malo-les-Bains est de nouveau autorisée ce mercredi 30 juillet.

Les analyses rapides diligentées par la Ville et la Communauté urbaine et effectuées ce matin ont permis de lever la suspicion et de confirmer que les eaux de baignade du littoral à Dunkerque sont conformes aux normes sanitaires.

La Ville et la Communauté urbaine pratiquent une surveillance active et continue de la qualité des eaux de baignade. Comme prévu par le protocole défini par ses institutions, des prélèvements seront effectués régulièrement jusqu'à la fin de l'été pour garantir la sécurité sanitaires des baigneurs.

Rappelons que le dispositif collectif de gestion de la qualité des eaux de baignade mis en œuvre depuis 2016 par les collectivités dunkerquoises et leurs partenaires a permis d'améliorer globalement la qualité des eaux sur les plages dunkerquoises. Les analyses pratiquées localement plusieurs fois par mois le confirment.

CONTACTS

Lorrie Gourdin — Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69 · [lorrie.gourdin@cud.fr](mailto:lorrie.gourdin@ cud.fr)

Eric Angelica — Directeur de la communication

Ville de Dunkerque

06 08 76 93 95 · [eric.angelica@cud.fr](mailto:eric.angelica@ cud.fr)

Thomas Roussez — Directeur opérationnel de la communication

Ville de Dunkerque

03 28 26 26 39 · [thomas.roussez@cud.fr](mailto:thomas.roussez@ cud.fr)